



Investir dans les populations rurales

Le Système d'allocation fondé sur la performance du FIDA: réponses aux questions fréquemment posées

Le Système d'allocation fondé sur la performance du FIDA: réponses aux questions fréquemment posées

Introduction

Le Conseil d'administration, après avoir joué un rôle clé dans l'adoption du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) par le FIDA, participe activement, au travers du groupe de travail sur le sujet, à l'examen de ce système qui est mené actuellement. Le Conseil a créé ce groupe en avril 2006 afin d'appréhender de manière plus générale les questions qui se posent à ce propos. En février 2009, le Conseil des gouverneurs a approuvé le mandat de ce groupe de travail, le chargeant d'étudier les pratiques en vigueur dans d'autres institutions financières internationales (IFI) et de déterminer les améliorations à apporter au système. Le groupe de travail sur le SAFP avait pour mission d'analyser et d'évaluer ces améliorations, y compris la modification de composantes de la formule, et de présenter ensuite le résultat de son travail au Conseil d'administration et au Conseil des gouverneurs pour examen et approbation (EB 2009/97/R.48/Rev.1). Le groupe de travail sur le SAFP a mené les travaux de la direction sur l'examen de la formule, se fondant sur l'Évaluation au niveau de l'institution relative au SAFP réalisée en 2016 (EB 2016/117/R.5).

Depuis le début de ces travaux, le groupe de travail s'est réuni quatre fois. Les conclusions de l'analyse entreprise sous la supervision du Groupe de travail sur le SAFP ont également été présentées par la direction au Conseil d'administration, en avril 2017 (EB 2017/120/R.2) et en décembre 2016 (EB 2016/119/R.5), ainsi qu'au Comité de l'évaluation, en mars 2017 (EC 2017/96/W.P.5). La direction a en outre organisé deux séminaires informels à l'intention du Conseil d'administration (en novembre 2015 et avril 2017). La direction a également entrepris une concertation sur le SAFP avec le Conseil d'administration dans le cadre de réunions avec les Coordonnateurs et amis, et tenu des réunions bilatérales avec des représentants du Conseil ayant manifesté un intérêt ou des préoccupations.

La présente série de questions-réponses a pour but d'améliorer la compréhension de la formule du SAFP et, partant, le processus de prise de décision en vue de l'adoption d'une formule améliorée.

Questions fréquentes

Vue d'ensemble, sélection des pays et allocations

- 1 [Qu'est-ce que le SAFP?](#)
- 2 [Quelle est l'utilité du SAFP?](#)
- 3 [Quelles ressources sont allouées par le biais du SAFP?](#)
- 4 [Quels ont été les résultats du SAFP jusqu'à maintenant?](#)
- 5 [Pourquoi faut-il modifier le SAFP?](#)
- 6 [Quels sont les changements proposés?](#)
- 7 [Qu'est-ce que l'indice de vulnérabilité spécifique au FIDA \(IVF\)?](#)
- 8 [Qu'est-ce que la variable performance du portefeuille et décaissements \(PPD\)?](#)
- 9 [Quels changements entraîne la transition du PAR au PPD?](#)
- 10 [Évaluation de la performance du secteur rural \(PSR\)](#)
- 11 [Variables incluses dans la formule en cours d'examen et dimensions mesurées](#)
- 12 [Quel est l'équilibre, dans la formule, entre besoins et performance?](#)
- 13 [Quelle est l'incidence de la nouvelle formule sur les allocations par pays?](#)
- 14 [Comment le nouvel équilibre entre besoins et performance influe-t-il sur le mandat du FIDA, à savoir investir dans la population rurale pauvre?](#)
- 15 [Les pays qui obtiennent de piètres performances en raison de leurs faibles capacités recevront-ils moins d'allocations?](#)
- 16 [Comment le FIDA sélectionne-t-il actuellement les pays à inclure dans le cycle du SAFP? Quels critères applique-t-il?](#)
- 17 [Quelles modifications vont être apportées à la sélection des pays?](#)
- 18 [Selon quels critères le FIDA procède-t-il à des réallocations et à quel moment interviennent-elles dans un cycle donné du SAFP?](#)
- 19 [Le FIDA allouera-t-il via le SAFP des ressources obtenues au moyen du Cadre d'emprunt souverain et d'autres sources?](#)
- 20 [Que se passe-t-il pour les pays qui sortent d'un cycle donné ou qui n'y entrent pas?](#)
- 21 [Comment la transition des pays d'un niveau à un autre \(par exemple, de faible revenu à revenu intermédiaire de la tranche inférieure\) est-elle traitée par le SAFP?](#)

Aspects techniques du PBAS

- 22 [Comment la formule actuelle de calcul du SAFP se présente-t-elle?](#)
- 23 [Quel est le mode de calcul?](#)
- 24 [En quoi la formule révisée diffère-t-elle de l'ancienne formule?](#)
- 25 [Quelle est la fréquence d'application de la formule du SAFP?](#)
- 26 [Existe-t-il une allocation régionale?](#)
- 27 [Comment parvient-on à octroyer 45% des allocations à l'Afrique subsaharienne et 50% à l'Afrique? Ces pourcentages d'allocation sont-ils prédéterminés ou établis d'après le SAFP? Le cas échéant, comment ?](#)
- 28 [Comment la dimension des besoins est-elle prise en compte dans la formule du SAFP?](#)
- 29 [Comment la composante performance est-elle déterminée dans la formule?](#)

- 30 [Comment l'IVF prend-il en considération des questions transversales comme le changement climatique, la problématique hommes-femmes ou la nutrition?](#)
- 31 [Quel est le traitement réservé à des États au statut spécial comme les petits États insulaires en développement \(PEID\) et les pays présentant des situations de majeure fragilité \(PSMF\)?](#)
- 32 [Quels sont les résultats de l'analyse de sensibilité et qu'impliquent-ils?](#)

Le Système d'allocation fondé sur la performance du FIDA: réponses aux questions fréquemment posées

Vue d'ensemble, sélection des pays et allocations

1. Qu'est-ce que le SAFP?

Le Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) est le système utilisé par le FIDA pour allouer des ressources à ses États membres bénéficiaires. Ainsi, c'est le SAFP qui détermine le volume de financement attribué par le FIDA à chaque pays bénéficiaire au cours d'un cycle de reconstitution donné.

La formule mathématique du SAFP comprend deux composantes, l'une relative aux besoins du pays, l'autre à la performance du pays. Les variables qui figurent dans la formule reflètent les bonnes pratiques d'autres IFI qui appliquent aussi un système d'allocation fondé sur la performance, tout en tenant compte des spécificités du mandat du FIDA.

Plusieurs autres institutions de financement du développement utilisent un système d'allocation fondé sur la performance: la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque de développement des Caraïbes, le Fonds pour l'environnement mondial, la Banque interaméricaine de développement et l'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale. Toutes ces institutions appliquent un système qui évalue tant la performance que les besoins.

2. Quelle est l'utilité du SAFP?

Le SAFP constitue un moyen transparent et prévisible d'allouer les ressources du FIDA à ses États membres¹; comme il repose sur une formule mathématique et fait appel à des sources d'information standardisées, il réduit, par comparaison avec d'autres systèmes, le degré de subjectivité.

3. Quelles ressources sont allouées par le biais du SAFP?

Le FIDA applique le SAFP pour allouer la totalité de ses financements à l'appui de projets d'investissement (soit 95% de son programme de prêts et dons [PPD])². Il s'agit: i) des ressources de base (contributions des membres aux cycles de reconstitution); ii) des remboursements de prêts; iii) des revenus des portefeuilles de placement; et iv) des ressources d'emprunt. D'après l'Évaluation au niveau de l'institution (ENI) relative au SAFP du FIDA, menée en 2016, l'efficacité des processus d'allocation des ressources du FIDA a été améliorée par la décision, prise en 2015, d'allouer par le biais du SAFP tous les fonds empruntés. Cette mesure a permis à l'organisation d'être plus efficace dans sa gestion de l'ensemble des ressources allouées au programme, au lieu d'avoir des processus et systèmes parallèles pour l'allocation des fonds empruntés.

4. Quels ont été les résultats du SAFP jusqu'à maintenant?

Selon l'ENI sur le SAFP, ce système est parvenu à renforcer la crédibilité du Fonds en tant qu'IFI en le dotant d'une méthode d'allocation des ressources plus transparente, plus souple et plus prévisible. Il lui a en outre permis d'aligner son système d'allocation des ressources sur celui d'autres organisations similaires.

Il est également ressorti de l'ENI que le SAFP était un système relativement efficace, en particulier si on le compare au précédent système d'allocation des ressources. Il a permis au FIDA d'accorder régulièrement 45% environ de ses

¹ Le Rapport de la Consultation sur la Sixième reconstitution des ressources du FIDA (2004-2006) stipule que: "Afin de maximiser son impact sur la pauvreté rurale, conformément à l'objectif qu'il s'est fixé, le FIDA continuera de concentrer ses ressources sur les possibilités les plus à même de se traduire par une réduction rapide et durable de la pauvreté rurale grâce à un système d'allocation fondé sur la performance conçu et appliqué de façon explicite et transparente."

² Les 5% restants sont consacrés au guichet mondial/régional des dons, lesquels sont alloués aux termes de la Politique du FIDA en matière de dons.

ressources de base à l'Afrique subsaharienne et près de 50% à l'Afrique dans son ensemble.

Qui plus est, le SAFF a simplifié le processus par l'application d'une formule claire déterminant les allocations par pays, rendant celles-ci plus prévisibles. Cette prévisibilité permet de mieux planifier les opérations d'investissement et les dons aux pays, et d'établir des priorités dans l'utilisation des ressources du FIDA. Par ailleurs, le SAFF a renforcé les partenariats et la concertation avec les autorités nationales. Il a amélioré la capacité du FIDA à mobiliser des ressources, dans la mesure où les pays bénéficiaires peuvent prévoir à un stade plus précoce l'affectation de leurs ressources propres et leur utilisation comme fonds de contrepartie à l'appui des opérations du FIDA.

5. Pourquoi faut-il modifier le SAFF?

L'ENI a recensé les domaines d'amélioration possible. Pour apporter ces améliorations, la direction modifie comme suit la formule: i) il renforce l'importance accordée à la pauvreté rurale; ii) il aligne la formule sur les priorités actuelles du FIDA, telles qu'inscrites dans le Cadre stratégique 2016-2025; iii) il rééquilibre les composantes besoins et performances des pays; iv) il comble les lacunes dans les données; et v) il adopte une approche plus institutionnelle de l'allocation des ressources.

6. Quels sont les changements proposés?

Changement	Justification	Fréquence de mise à jour
Inclusion de l'Indice de vulnérabilité spécifique au FIDA dans la composante besoins	Compléter la composante besoins de la formule en introduisant des indicateurs de pauvreté autres que le revenu (vulnérabilité, climat, sécurité alimentaire et nutrition en milieu rural)	Chaque année
Augmentation, en valeur absolue, de l'exposant attribué à la variable revenu national brut par habitant (RNB/h)	Accroître l'influence du revenu sur la note du pays: plus le pays est pauvre, plus la note est élevée	Chaque année
Diminution de l'exposant attribué à la variable population rurale	Réduire l'influence de la population rurale sur les allocations, ainsi que la variabilité des allocations entre les pays	Chaque année
Élimination de la variable évaluation des politiques et institutions nationales (EPIN) de la composante performance de pays	Résoudre le problème des lacunes dans les données, venant du fait que l'EPIN n'est connue que pour un sous-ensemble des États membres du FIDA	s.o.
Ajout d'un indicateur de décaissements à la variable portefeuille à risque (PAR), désormais nommée performance du portefeuille et décaissements (PPD)	Ajouter un indicateur qui dénote l'aptitude du pays à solliciter rapidement et efficacement le décaissement des ressources pour financer la mise en œuvre des projets	Chaque année
Amélioration de la variable performance du secteur rural (PSR)	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de l'objectivité du questionnaire Révision des questions pour mieux refléter les priorités actuelles du FIDA Incorporer les questions macroéconomiques concernant le secteur rural qui figuraient auparavant dans la formule au travers de l'EPIN Renforcement du processus d'assurance qualité de la PSR 	Tous les trois ans
Rééquilibrage des composantes besoins et performance	D'après l'ENI, la formule actuelle attribue les allocations à 65% en fonction des besoins et à 35 % en fonction de la performance : elle est donc biaisée en faveur des besoins. La direction ajuste la formule pour pondérer à 55% environ la composante besoins et à 45% la composante performance.	s.o.

7. Qu'est-ce que l'indice de vulnérabilité spécifique au FIDA (IVF)?

L'IVF a été créé afin que la composante besoins du pays de la formule du SAFF reflète le caractère multidimensionnel de la pauvreté rurale. En termes généraux, l'IVF est un indicateur de bien-être en milieu rural intégrant les effets du changement climatique. Regroupant 12 indicateurs de même pondération, cet indice mesure la vulnérabilité rurale en termes d'exposition, de sensibilité et de manque de capacité d'adaptation face à des causes ou événements endogènes et exogènes. Chacun d'eux peut être associé à un ou plusieurs domaines prioritaires de l'IVF (sécurité alimentaire, nutrition, inégalités et vulnérabilité climatique). Cet indice est calculé par le FIDA à partir de sources de données reconnues à l'échelle internationale. Les indicateurs composant l'IVF ont été choisis pour rendre compte du mandat spécifique du FIDA en faveur de la population rurale pauvre. L'IVF sera produit une fois par an et entrera dans le calcul des allocations de chaque année.

Tableau 1

Indice de vulnérabilité spécifique au FIDA: structure et indicateurs sélectionnés

Élément de vulnérabilité		
Exposition	Sensibilité	(Manque de) capacité d'adaptation
<p>1. Indice de variabilité de la production vivrière par habitant <i>Source: FAO, Indicateurs de la sécurité alimentaire</i></p>	<p>2. Volatilité des prix alimentaires <i>Source: FAO, Indicateurs de la sécurité alimentaire</i></p>	<p>3. Importance de la malnutrition chez l'enfant, mesurée par le retard de croissance (ratio poids/taille chez les enfants de moins de cinq ans) <i>Source: Organisation mondiale de la santé et FAO, Indicateurs de la sécurité alimentaire</i></p>
<p>4. Valeur des importations alimentaires par rapport aux recettes totales d'exportation (%) <i>Source: Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde</i></p>	<p>5. Part des dépenses des pauvres consacrée à l'alimentation <i>Source: FAO, Indicateurs de la sécurité alimentaire</i></p>	<p>6. Faible consommation d'engrais par hectare de terre agricole <i>Source: Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde</i></p>
<p>7. Composante risques naturels et exposition de l'Indice de gestion des risques (INFORM) <i>Source: Comité permanent interinstitutions (IASC) chargé de la préparation et de la résilience, et Commission européenne</i></p>	<p>8. Prévalence de la sous-alimentation <i>Source: FAO, Indicateurs de la sécurité alimentaire</i></p>	<p>9. Faible croissance de l'indice de production vivrière par habitant <i>Source: Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde</i></p>
<p>10. Eau: pourcentage d'eaux continentales disponibles prélevé à des fins agricoles <i>Source: Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde et FAO, base de données AQUASTAT.</i></p>	<p>11. Écart rural/urbain en matière d'accès à des sources d'eau améliorées, à l'assainissement et à l'électricité <i>Source: Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde</i></p>	<p>12. Infrastructures – faible accès à des routes carrossables toute l'année en milieu rural <i>Source: FAO</i></p>

8. Qu'est-ce que la variable performance du portefeuille et décaissements (PPD)?

La variable PAD mesure la performance globale du portefeuille en combinant deux indicateurs complémentaires: l'un, positif – les décaissements –, est une variable qui rend compte de l'agilité et du rythme de la mise en œuvre du portefeuille; l'autre, négatif – les projets à problèmes –, mesure le pourcentage du portefeuille en cours dont l'exécution n'est pas satisfaisante.

9. Quels changements entraîne la transition du PAR au PPD?

Le PPD a été introduit en tant que variante du PAR à la suite de la recommandation de l'ENI afin de mieux rendre compte de la performance du portefeuille au niveau d'un pays. Un ratio de décaissement a donc été introduit en tant qu'indicateur supplémentaire dans le PPD pour rendre compte de la performance de l'ensemble du programme de pays. Un autre changement par rapport au PAR est que la variable PPD exclut les projets à problèmes potentiels, afin de ne pas pénaliser le repérage précoce de difficultés potentielles et d'encourager la mobilisation d'un soutien opérationnel supplémentaire avant qu'un projet ne présente un risque effectif.

10. Évaluation de la performance du secteur rural (PSR)

L'évaluation de la performance du secteur rural est destinée à mesurer la performance des cadres d'action des pouvoirs publics et plus particulièrement la réactivité des politiques d'un pays aux besoins des ruraux pauvres. Cette évaluation est actuellement menée à l'aide d'une série de 19 questions organisées autour de six thématiques.

11. Variables incluses dans la formule en cours d'examen et dimensions mesurées

Variable	Population rurale	RNB/h	PSR	PAR
Description	Population rurale d'un pays	Revenu national brut par habitant (assorti d'un signe négatif)	Note de performance du secteur rural	Note du portefeuille à risque
Valeurs mesurées	Proportion de la population totale d'un pays qui vit en milieu rural	Revenu annuel par habitant, en USD	Réactivité des politiques publiques face aux besoins de la population rurale pauvre, mesurée sur une échelle de 1 à 6	Performance du portefeuille du FIDA à l'échelle du pays, mesurée sur une échelle de 1 à 6
Source	Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde	Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde	FIDA	FIDA

12. Quel est l'équilibre, dans la formule, entre besoins et performance?

Suite aux recommandations de l'ENI, les deux composantes de la formule du SAFP seront rééquilibrées en faveur de la composante performance (dont la pondération est actuellement de 35%), pour que cette dernière soit assortie d'une pondération d'environ 45%, contre 55% pour la composante besoins.

13. Quelle est l'incidence de la nouvelle formule sur les allocations par pays?

Par rapport au calcul actuel, la formule proposée accroît légèrement les allocations aux pays à faible revenu et aux pays à revenu intermédiaire (PRI) de la tranche inférieure, conformément à l'orientation stratégique du modèle opérationnel pour la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11). Au sein des groupes de pays classés par revenu, les allocations aux différents pays évoluent, certains pays recevant davantage de ressources et d'autres moins.

Afin d'évaluer la robustesse de la formule, la direction a mené une série d'analyses de sensibilité en soumettant certaines variables à des chocs. Ces analyses ont démontré que la formule était robuste et demeurerait stable même lorsque les diverses variables subissaient des changements. Concrètement, cela signifie qu'indépendamment de variations dans les éléments de la formule (par exemple des changements apportés à certaines ou à toutes les valeurs des variables), ou de la présence de valeurs aberrantes (une forte augmentation ou diminution de la valeur d'une variable), les résultats donnés par la formule restent compris dans une fourchette étroite, comme le démontre le fait que la répartition des allocations entre les groupes de revenu demeure relativement constante. Un facteur clé déterminant ce résultat est l'hétérogénéité des États membres du FIDA. En effet, la valeur de chacune des variables est très différente d'un pays à l'autre. Cette hétérogénéité a un effet stabilisateur sur la répartition des allocations entre les groupes de revenu. L'analyse de sensibilité a également montré que la répartition des allocations entre les différents groupes de revenu demeurerait stable, mais que les allocations aux pays changeaient dans les différents scénarios. Par conséquent, le niveau macro (groupes de revenu) demeure stable, tandis que le niveau micro (les allocations aux différents pays au sein de chaque groupe de revenu) est variable. La raison de cette différence est que les ressources allouées aux pays sont la résultante de deux facteurs: i) la valeur des différentes variables entrant dans la formule pour chaque pays; et ii) la relation entre les variables de la formule pour chaque pays et la valeur des variables pour chacun des autres pays inclus dans les calculs du SAFP.

14. Comment le nouvel équilibre entre besoins et performance influe-t-il sur le mandat du FIDA, à savoir investir dans la population rurale pauvre?

Le poids accru de la composante performance dans la formule du SAFP sera quelque peu compensé par l'augmentation de l'exposant attribué à la variable RNB/h et par l'introduction de l'IVF dans la formule, au bénéfice des pays abritant les situations les plus vulnérables et fragiles. Il n'y a pas de corrélation entre le niveau de revenu et la performance. Cette observation concerne tous les groupes de revenu. Tous les pays ayant de bonnes performances, dans l'ensemble des catégories de revenu, tirent un avantage de l'augmentation du poids attribué à la composante performance du pays du SAFP. De même, les pays dont la performance est moins bonne voient leurs ressources diminuer, dans toutes les catégories de revenu.

15. Les pays qui obtiennent de piètres performances en raison de leurs faibles capacités recevront-ils moins d'allocations?

Par rapport au calcul actuel, la nouvelle formule proposée accroît les allocations aux pays à faible revenu et aux PRI de la tranche inférieure. Les pays sont en concurrence pour recevoir des allocations principalement au sein de leur propre groupe de revenu (micro variabilité) et seulement à un degré mineur entre groupes de revenu (macro stabilité).

16. Comment le FIDA sélectionne-t-il actuellement les pays à inclure dans le cycle du SAFP? Quels critères applique-t-il?

Les pays bénéficiaires sont actuellement sélectionnés en fonction de leur demande. Tous les pays souhaitant emprunter auprès du FIDA sont alors inscrits sur la liste des allocations.

17. Quelles modifications vont être apportées à la sélection des pays?

Afin de répartir plus régulièrement la réalisation du PPD tout au long du cycle du SAFP, et pour suivre les recommandations de l'ENI, le modèle opérationnel de FIDA11 propose que les pays soient sélectionnés en fonction de:

- leur disposition à utiliser les prêts du FIDA dans le cadre d'une stratégie de pays approuvée (axe stratégique);

- leurs résultats eu égard à l'utilisation des ressources allouées lors des cycles précédents (capacité d'absorption);
- la volonté de leur gouvernement d'engager un dialogue avec le FIDA (appropriation).

Ces critères seront appliqués avec un certain degré de souplesse afin que tous les pays à faible revenu demeurent admissibles.

18. Selon quels critères le FIDA procède-t-il à des réallocations et à quel moment interviennent-elles dans un cycle donné du SAFFP?

À l'instar d'autres IFI, dans le système actuel, le FIDA procédait aux réallocations au cours de la troisième année, c'est-à-dire la dernière année du cycle. Suivant les recommandations de l'ENI, la direction a modifié ce calendrier pour avancer les réallocations, qui ont lieu au cours de la deuxième année du cycle. Concrètement, les ressources allouées aux pays qui sont sortis du cycle, ainsi que les allocations dont il est fort probable qu'elles n'aboutiront pas au financement de projets d'investissement, sont redistribuées entre les pays qui sont considérés comme capables d'absorber des ressources additionnelles pour élargir un projet en cours, agrandir la portée d'un projet en cours de conception ou combler un déficit de financement existant. Cette redistribution est menée conformément aux critères du SAFFP, sur la base des notes des pays. Le but général est de faire en sorte que toutes les ressources du FIDA soient distribuées à la fin de chaque cycle de financement.

19. Le FIDA allouera-t-il via le SAFFP des ressources obtenues au moyen du Cadre d'emprunt souverain et d'autres sources?

Oui. Le FIDA va continuer à allouer toutes les ressources par le biais du SAFFP sur la période couverte par FIDA11.

Cette macro stabilité garantit le respect des déclarations figurant dans le document sur le modèle opérationnel de FIDA11 (IFAD11/2/R/3) concernant les allocations aux pays à faible revenu et aux PRI de la tranche inférieure d'une part, et aux PRI de la tranche supérieure d'autre part. En pratique, cela équivaut à appliquer deux fois la formule du SAFFP, sur deux groupes distincts de pays (classés en fonction soit des conditions de prêt, soit du groupe de revenu). Cependant, si la direction devait adopter cette pratique, il conviendrait de relancer le processus de réglage fin de la formule du SAFFP, y compris la recherche de variables pertinentes. Comme expliqué plus haut, la formule est stable en raison principalement de l'hétérogénéité des pays concernés. Appliquer deux fois le SAFFP diviserait les pays en deux groupes plus homogènes et il faudrait, pour chacun, une formule révisée.

Lorsque le FIDA se préparera à emprunter sur les marchés de capitaux, peut-être au cours de FIDA12, le SAFFP devra être révisé. L'allocation des ressources obtenues sur les marchés de capitaux exige de prendre soigneusement en considération la gestion des risques et de la dette, et de faire concorder les allocations avec des modalités de prêt spécifiques, des exigences auxquelles le SAFFP actuel ne satisfait pas. Comme cela s'est produit dans d'autres IFI, il est vraisemblable que le recours au SAFFP du FIDA sera, à terme, limité à l'allocation des ressources concessionnelles, et qu'une procédure d'allocation distincte devra être mise en place pour les prêts à des conditions ordinaires. Un enseignement important à tirer de l'expérience d'autres banques multilatérales de développement est que, compte tenu de la position centrale qu'occupe le SAFFP dans la réalisation des objectifs et des priorités de ces institutions, il conviendrait d'envisager des ajustements continus au fil des cycles de reconstitution successifs.

20. Que se passe-t-il pour les pays qui sortent d'un cycle donné ou qui n'y entrent pas?

Ces pays continuent d'exécuter les projets en cours et le FIDA les aide à concevoir des projets pour le prochain cycle.

21. Comment la transition des pays d'un niveau à un autre (par exemple, de faible revenu à revenu intermédiaire de la tranche inférieure) est-elle traitée par le SAFFP?

À l'heure actuelle, le SAFFP ne prévoit pas de procédure de transition.

Le modèle opérationnel de FIDA11 propose d'élaborer un cadre de transition clair, à soumettre à l'approbation du Conseil des gouverneurs en 2018. Le cadre proposé passera d'un système d'ajustements annuels à un système dans lequel les conditions de prêt seront fixées pour tout le cycle; il instaurera des périodes d'entrée/sortie des pays dans les différentes catégories, avec des critères objectifs fondés sur les besoins de fonds concessionnels.

Aspects techniques du SAFF

22. Comment la formule actuelle de calcul du SAFF se présente-t-elle?

$$\underbrace{(Population\ rurale^{0,45} \times RNB/h^{-0,25})}_{\text{Composante besoins du pays}} \times \underbrace{(0,20EPIN + 0,45PSR + 0,35PAR)^2}_{\text{Composante performance du pays}}$$

23. Quel est le mode de calcul?

Le SAFF est obtenu par la multiplication des variables comprises dans l'équation, qui produit un nombre. Ce nombre est la note obtenue par le pays en question. Par exemple:

Population rurale ^{0,45}		RNB par habitant ^{-0,25}		EPIN	+	PAR	+	Performance du secteur rural	=	Note du pays
4 136 120 ^{+0,45}	X	1 130 ^{-0,25}	X	[(0,2 x 3,36)	+	(0,35 x 1,9)	+	(0,45 x 3,59) ^{+2,0}	=	1 427

Lorsque toutes les notes des pays ont été calculées, elles sont ajoutées pour produire un total. Le total des notes de pays constitue la référence qui sert à calculer la part de la note de chaque pays. Cette part est ensuite appliquée au montant du programme de prêts et dons sur trois ans, de sorte que chaque pays obtient une allocation qui représente sa part dans le total des notes des pays. En d'autres termes:

Note du pays en pourcentage du total des notes de pays = pourcentage d'allocation destinée à ce pays sur le total du programme de prêts et dons.

L'équation se présente comme suit:

$$\frac{\text{Programme de prêts et dons sur 3 ans}}{\text{somme de toutes les notes des pays}} \times \text{note du pays} = \text{allocation à ce pays}$$

24. En quoi la formule révisée diffère-t-elle de l'ancienne formule?

Ancienne formule:

$$\underbrace{(Population\ rurale^{0,45} \times RNB/h^{-0,25})}_{\text{Composante besoins du pays}} \times \underbrace{(0,20EPIN + 0,45PSR + 0,35PAR)^2}_{\text{Composante performance du pays}}$$

Formule révisée, recommandée pour approbation par le Conseil en septembre 2017:

$$[PopRur^{0,4} \times RNB/h^{-0,3} \times IVF^{1,5}] \times (0,25PSR + 0,75PPD)^1$$

25. Quelle est la fréquence d'application de la formule du SAFF?

Le SAFF est un processus qui couvre trois années, aligné sur le cycle de reconstitution des ressources du FIDA. Cela facilite la planification de la réserve de projets et permet au Fonds d'établir son programme de prêts et dons en ayant une

idée plus précise du volume total de ressources à sa disposition. Les allocations triennales sont mises à jour chaque année pour tenir compte de l'actualisation de la valeur des variables incluses dans la formule et, partant, de l'évolution annuelle des besoins et de la performance des pays.

26. Existe-t-il une allocation régionale?

Avant le SAFP, le système d'allocation était fondé sur des allocations régionales. Avec le SAFP, le FIDA a mis en place des allocations par pays. Les allocations calculées à l'aide du SAFP s'effectuent au niveau des pays, puisqu'elles sont fondées sur la note de pays calculée par le SAFP. Le SAFP est appliqué à 95% des financements du FIDA durant chaque cycle de reconstitution.

Une part équivalant à 5% des financements du FIDA est allouée au guichet mondial/régional pour les dons, indépendamment du SAFP, sur une base concurrentielle et aux termes de la Politique du FIDA en matière de dons.

27. Comment parvient-on à octroyer 45% des allocations à l'Afrique subsaharienne et 50% à l'Afrique? Ces pourcentages d'allocation sont-ils prédéterminés ou établis d'après le SAFP? Le cas échéant, comment ?

La part des allocations qui sont destinées à l'Afrique subsaharienne et à l'Afrique ne sont pas prédéterminées: elles sont calculées au moyen du SAFP. Ce calcul est en vigueur depuis que le FIDA a adopté le SAFP. Lorsque ce système a été mis en place, on s'est efforcé, en élaborant la formule, de préserver la part historique des allocations que recevait l'Afrique³. Par conséquent, les coefficients et exposants associés aux variables ont été calculés de manière à ce que, compte tenu du montant du programme de prêts et dons et des pays qui étaient alors emprunteurs à des conditions particulièrement favorables, environ 50% du total des prêts à des conditions particulièrement favorables soient alloués à l'Afrique.

De même, au cours de l'examen actuel du SAFP et lors de l'évaluation des options d'ajustement de la formule, la direction a établi plusieurs scénarios pour vérifier la proportion des ressources de base que la formule allouerait à l'Afrique, afin de s'assurer que la formule proposée serait conforme aux engagements pris. Les différentes formules que la direction a présentées au Conseil en avril 2017, y compris celle dont l'approbation est recommandée, allouent toutes 50% des ressources de base à l'Afrique.

28. Comment la dimension des besoins est-elle prise en compte dans la formule du SAFP?

Les besoins des pays sont pris en compte dans la composante besoins de la formule, qui intègre trois variables: le RNB par habitant, la population rurale et l'IVF. La variable RNB/h donne une indication moyenne du niveau de pauvreté prévalant dans un pays. La variable population rurale mesure la taille du groupe cible potentiel du FIDA dans ce pays. Cette variable exerce une influence positive sur les allocations, tandis que la valeur du RNB/h est en relation négative avec l'allocation. En d'autres termes, plus la part de la population rurale est grande, plus le montant de l'allocation est élevé, et plus le RNB/h est élevé, plus le montant de l'allocation est faible.

L'IVF, mis au point durant l'examen du SAFP, vient compléter ces deux éléments en incorporant à la formule d'autres éléments de la nature multidimensionnelle de la pauvreté, comme la sécurité alimentaire, la nutrition, la vulnérabilité climatique et les inégalités. L'IVF influe de manière positive sur les allocations, c'est-à-dire que les pays plus vulnérables reçoivent davantage d'allocations.

³ Durant la période couverte par FIDA5.

29. Comment la composante performance est-elle déterminée dans la formule?

La composante performance du pays de la formule du SAFF comprend trois variables: l'indice d'évaluation des politiques et institutions nationales (EPIN) de la Banque mondiale, la performance du secteur rural (PSR) et la note relative au portefeuille à risque (PAR). L'EPIN offre une vue d'ensemble sur la performance générale d'un pays en termes de politiques publiques et de fonctionnement institutionnel au niveau national, telle qu'évaluée par la Banque mondiale. La note PSR est un indicateur mis au point par le FIDA qui évalue les résultats obtenus par les pays dans la mise en place d'un cadre politique et institutionnel propice à une réduction durable de la pauvreté rurale; elle permet donc de tenir compte des priorités et de la mission du FIDA dans le processus d'allocation de ressources. Comme c'est le cas pour l'indice d'allocation des ressources établi par l'IDA (IRAI), dont l'évaluation revient au personnel de l'IDA, les notes PSR sont attribuées par le personnel du FIDA. La variable PAR, quant à elle, mesure la performance du portefeuille du FIDA dans un pays donné, sur la base de notes déterminées par le personnel du FIDA.

Dans la formule proposée, suivant les recommandations de l'ENI, la note EPIN a été éliminée de la composante performance. De plus la variable PAR a été modifiée pour inclure un indicateur qui mesure la capacité du pays à solliciter promptement et efficacement le décaissement des ressources pour financer la mise en œuvre des projets, et qui laisse prévoir la réussite du projet: le PPD.

30. Comment l'Indice de vulnérabilité spécifique au FIDA prend-il en considération des questions transversales comme le changement climatique, la problématique hommes-femmes ou la nutrition?

L'IVF inclut douze indicateurs, relatifs à la vulnérabilité climatique, à la sécurité alimentaire, à la nutrition et aux inégalités (tableau 1).

31. Quel est le traitement réservé à des États au statut spécial comme les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays en situations de majeure fragilité (PSMF)?

Contrairement à d'autres IFI, le FIDA ne dispose pas de guichets spéciaux pour répondre aux besoins des PEID et des PSMF: ces dimensions sont prises en compte dans la nouvelle formule proposée pour le SAFF. Les États PEID, dont la plupart recevront une allocation minimale selon la formule actuelle du SAFF, bénéficieront d'un montant d'allocations supérieur grâce au relèvement du seuil minimal d'allocation. Ainsi, le montant minimal des allocations a été porté de 3,0 millions d'USD à 4,5 millions d'USD par cycle.

En ce qui concerne les pays où prévalent des situations de majeure fragilité, l'inclusion de l'IVF dans la formule conduit à une hausse globale des allocations aux PSMF parce que ce groupe de pays recoupe en partie le groupe des pays les plus vulnérables qui sont identifiés par l'IVF.

32. Quels sont les résultats de l'analyse de sensibilité et qu'impliquent-ils?

L'analyse de sensibilité de la formule du SAFF vise à évaluer l'impact que produisent, sur les allocations aux pays, les changements apportés à la formule. En d'autres termes, elle répond à la question "et si?". L'analyse de sensibilité menée sur la formule proposée du SAFF montre que, en cas de chocs sur les différentes variables, il ne se produit pas de variation significative des allocations au niveau des groupes de pays (PFR, PRI de la tranche inférieure, PSMF, Afrique subsaharienne). Cela signifie que la formule est stable. Des variations apparaissent cependant dans les allocations au niveau des différents pays par comparaison avec les allocations calculées selon la formule actuelle. L'appendice II du document "SAFF: formule de calcul et procédures", soumis en avril 2017 (EB 2017/120/R.2), présente, pays par pays, les allocations résultant de l'application des quatre formules proposées.